



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Concrétisation de la Nouvelle politique régionale

Neuchâtel signe sa Convention-programme avec la Confédération

La chancellerie d'Etat communique :

Le Canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont signé à la mi-avril la Convention-programme concernant la mise en œuvre de la nouvelle politique régionale (NPR). Ce document fixe la participation fédérale à la mise en œuvre de la NPR dans le canton à 3,5 millions de francs d'aides à fonds perdus et à 14 millions de francs de prêts pour la période 2008-2011, des montants conditionnés à une participation équivalente du canton de même qu'à l'atteinte des objectifs fixés dans la convention. La ratification de la Convention-programme avec le SECO marque donc le début de la concrétisation de la politique régionale dans le canton de Neuchâtel.

Cinq domaines d'action privilégiés

Elaborée en cohérence avec les démarches entreprises dans les régions et agglomérations du canton dans le cadre du Réseau urbain neuchâtelois (RUN), la stratégie cantonale de mise en œuvre de la NPR consiste à accroître la compétitivité du territoire en valorisant les potentiels économiques, culturels et environnementaux des régions et agglomérations, cela en concertation avec les acteurs publics et privés du développement et dans une perspective de durabilité. Elle vise cinq domaines d'action soit la réforme des institutions, la consolidation du pôle neuchâtelois de la microtechnique, le développement des potentiels énergétiques locaux, la diversification du secteur agricole et l'attractivité nationale et internationale du canton à travers le tourisme.

L'Association RUN, porte d'entrée des projets NPR cantonaux

La participation de la Confédération inclut aussi le financement de l'Association RUN à hauteur de 1,7 million de francs sur quatre ans, conditionnée à une participation cantonale équivalente. C'est à ce titre que le Conseil d'Etat a signé un mandat de prestations avec le RUN concernant les missions, les prestations, les objectifs et son financement pour la période 2008-2011. Concrètement, il charge l'Association d'assurer le management régional, de soutenir les porteurs de projets dans leurs démarches et de traiter et suivre les demandes d'aides. C'est donc au RUN (Avenue Léopold-Robert 36, Case postale 1244, 2300 La Chaux-de-Fonds) que doivent être adressées les demandes d'aides pour des projets NPR. Après instruction des dossiers et première analyse, ils seront soumis au Conseil d'Etat pour décision.

Une des principales nouveautés introduites par la NPR étant la région à "géométrie variable", ce sont les communes, les groupements de communes, les personnes morales ou physiques, les groupements de personnes morales ou physiques ou tout groupement d'entités appartenant à ces différentes désignations et réalisant un objectif relevant significativement de la mise en œuvre de la NPR au sens de la Convention-programme qui peuvent, au titre de porteur de projet, demander une aide pour financer la réalisation d'une initiative de politique régionale. Ainsi, plusieurs des projets qui pourront être soutenus s'inscrivent dans les contrats de région et d'agglomération conclus en 2007 et 2008 par des groupements de communes et le Conseil d'Etat dans la perspective de l'entrée en vigueur de la NPR.

Des volets intercantonal et transfrontalier

La Convention-programme signée avec la Confédération comporte aussi un volet intercantonal et un volet transfrontalier pour lesquels Neuchâtel a été désigné par les cantons partenaires comme canton responsable auprès de la Confédération. Le premier concerne les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel et appelle une participation financière de la Confédération de 1,495 mio de francs sur quatre ans. Il vise le transfert de connaissances entre les institutions de recherche et les entreprises, le développement des services aux entreprises, le renouvellement des compétences et l'accroissement de leur visibilité, et enfin le renforcement de la coopération dans le tourisme.

Le second concerne les cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, ainsi que le nord vaudois. La Confédération y contribuera à hauteur de 5,537 mios de francs entre 2008 et 2013, dans le cadre du programme France-Suisse d'Interreg IV. Dans ce cas, il s'agit de contribuer à un développement équilibré de l'Arc jurassien franco-suisse à même de produire, de manière innovante et performante, des valeurs ajoutées économiques sociales et environnementales.

Une réorientation de la politique régionale

Entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la NPR de la Confédération a pour but de renforcer l'esprit d'innovation, la valeur ajoutée et la compétitivité dans les régions, en particulier dans les régions de montagne, le milieu rural et les régions frontalières. Elle mise sur des centres forts fonctionnant comme moteurs du développement et des régions périphériques dynamiques et responsables, capables de capter l'impulsion des centres. Cette concurrence accrue doit contribuer au maintien et à la création d'emplois dans les zones soutenues et, par conséquent, à la vivacité des territoires décentrés et au gommage des inégalités régionales. Contrairement à l'« ancienne » politique régionale qui était de nature distributive, la NPR constitue une politique de croissance. Elle prend le relais de quatre instruments, dont la LIM, la loi fédérale du 21 mars 1997 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne.

Dans le canton de Neuchâtel, cette politique a été mise en place par un partenariat entre l'Etat et les communes, notamment par la mise en place du RUN. Elle a été approuvée par le Grand Conseil en novembre 2007 avec la prise en considération du rapport du Conseil d'Etat « Un canton, une vision ».

Plus d'information sous :

www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=20192
www.lerun.ch

Pour de plus amples renseignements:

Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00, ce jour entre 14h et 15h.

Neuchâtel, le 23 avril 2008